

DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION

Formation générale des adultes

Programme de la formation de base diversifiée

Orientation professionnelle personnalisée

VERS UN CHOIX PROFESSIONNEL

PER-5170-2

Avril 2022

Coordination et rédaction

Service des programmes d'études

Direction de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Direction générale des services à l'enseignement

Secteur du soutien aux élèves, de la pédagogie et des services à l'enseignement

Pour information :

Renseignements généraux

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 27^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation

ISBN 978-2-550-91589-8 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

22-103-01

Table des matières

Introduction	4
Contenu de l'évaluation	5
Précisions sur le contenu de l'évaluation	6
Les critères d'évaluation	6
La maîtrise des connaissances.....	6
La pondération.....	6
Les savoirs	7
Spécifications des instruments d'évaluation	8
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée	8
La composition de l'épreuve.....	8
L'outil de collecte de données.....	8
Le matériel autorisé	8
L'outil de jugement.....	9
Le seuil de réussite.....	9
La reprise.....	9
Annexe	11
Grille d'évaluation à interprétation critérielle.....	13

Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle se fonde sur le programme d'études et le cours, et ne peut en aucun cas les remplacer lors de la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation élaborées après le 30 juin 2014 par le ministère de l'Éducation (MEQ) sont prescrites. Par conséquent, ce sont les documents de référence servant à l'élaboration de toute épreuve, tant les épreuves ministérielles que les épreuves élaborées par les centres d'éducation des adultes ou par la Société GRICS (BIM). Les DDE permettent ainsi de préparer des épreuves en versions équivalentes et valides à l'échelle provinciale¹.

L'élaboration des instruments d'évaluation de ce cours relève des organismes scolaires autorisés. Le prototype d'épreuve fourni par le MEQ peut être utilisé tel quel, être modifié ou encore servir d'exemple pour l'élaboration de nouvelles versions.

Toute nouvelle version de l'épreuve ou toute adaptation du prototype d'épreuve doit porter le logo de l'organisme qui l'a conçue.

Les épreuves ministérielles et les prototypes d'épreuves du Ministère ne doivent en aucun temps être utilisés comme évaluations en aide à l'apprentissage ou encore en guise d'exercices.

Par ailleurs, comme le précise la Politique d'évaluation des apprentissages, il est essentiel que l'adulte sache ce sur quoi il sera évalué et ce qu'on attend de lui². Les DDE et les grilles d'évaluation à interprétation critérielle, présentées en annexe, pourraient être utilisées à cette fin.

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 55.

2. *Ibid.*, p. 11.

Contenu de l'évaluation

Renseignements généraux	
Domaine général de formation <ul style="list-style-type: none">• Orientation et entrepreneuriat Domaine d'apprentissage <ul style="list-style-type: none">• Développement professionnel Famille de situations <ul style="list-style-type: none">• Exploration professionnelle	Programme d'études <ul style="list-style-type: none">• Orientation professionnelle personnalisée Cours <ul style="list-style-type: none">• Vers un choix professionnel
Éléments essentiels visés par l'évaluation	
Compétences disciplinaires <ol style="list-style-type: none">1. Rechercher des métiers ou des professions2. Se situer au regard de son orientation professionnelle	Catégories de savoirs <ul style="list-style-type: none">• Facteurs de réalité personnels• Facteurs de réalité scolaires• Facteurs de réalité des métiers ou des professions• Techniques et méthodes• Ressources d'aide
Critères d'évaluation	
Critère d'évaluation pour la compétence 1 <ol style="list-style-type: none">1. Traitement adéquat des données recueillies sur des métiers ou des professions Critère d'évaluation pour la compétence 2 <ol style="list-style-type: none">2. Argumentation cohérente et pertinente sur ses choix professionnels	Maîtrise des connaissances <p>La maîtrise des connaissances suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation des compétences.</p>

Précisions sur le contenu de l'évaluation

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux présentés dans le cours.

Précisions sur les critères d'évaluation

1. Traitement adéquat des données recueillies sur des métiers ou des professions

Ce critère mesure la capacité de l'adulte à :

- Comparer les facteurs de réalité d'un métier ou d'une profession avec ses propres facteurs de réalité.

2. Argumentation cohérente et pertinente sur ses choix professionnels

Ce critère mesure la capacité de l'adulte à :

- Justifier ses choix professionnels et les moyens à prendre pour y arriver.

La maîtrise des connaissances

Les connaissances sont évaluées en même temps que les compétences, à l'aide des tâches liées aux critères d'évaluation.

La pondération

La pondération des compétences est établie en fonction de l'importance relative accordée à chacune d'elles dans le cours. La répartition des points s'effectue comme suit :

Compétence 1 « Rechercher des métiers ou des professions » : 50 %

Compétence 2 « Se situer au regard de son orientation professionnelle » : 50 %

La pondération des critères d'évaluation est inscrite dans les outils de jugement fournis dans le *Guide de correction et d'évaluation*. L'adulte doit connaître les critères à partir desquels il est évalué et la pondération accordée à chacun d'eux.

Les savoirs

Le tableau suivant présente les savoirs qui sont prescrits pour le cours. L'épreuve doit mobiliser :

- au moins un savoir dans chaque catégorie de savoirs;
- au moins la moitié des savoirs.

Contenu disciplinaire

Catégories de savoirs	Savoirs
Facteurs de réalité personnels	<ul style="list-style-type: none">• Connaissance de soi• Obstacles personnels• Influence de l'entourage• Éléments de persévérance• Expériences de vie
Facteurs de réalité scolaires	<ul style="list-style-type: none">• Information sur le système scolaire• Conditions d'admission• Établissements d'enseignement• Organisation scolaire• Programmes de formation
Facteurs de réalité des métiers ou des professions	<ul style="list-style-type: none">• Rôles et tâches de travail• Caractéristiques du métier ou de la profession• Exigences de formation• Conditions de travail• Exigences particulières• Santé et sécurité au travail• Perspectives d'emploi• Types d'employeurs
Techniques et méthodes	<ul style="list-style-type: none">• Méthodes de consignation• Compte rendu (bilan) d'exploration ou de sa démarche d'orientation• Prise de décision• Plan d'action• Techniques d'entrevue• Présentation orale ou écrite
Ressources d'aide	<ul style="list-style-type: none">• Personnes-ressources significatives• Activités d'exploration professionnelle

Spécifications des instruments d'évaluation

L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'épreuve peut se dérouler en une ou deux parties, lesquelles ont lieu aux moments jugés opportuns par l'enseignante ou l'enseignant.

La durée de l'épreuve est déterminée par l'enseignante ou l'enseignant selon la forme utilisée. L'ensemble des séances consacrées à l'évaluation pour ce cours ne peut excéder 180 minutes. La durée de l'épreuve, ou d'une partie de l'épreuve, doit être précisée à l'adulte à l'avance.

La composition de l'épreuve

L'ensemble de l'épreuve doit permettre à l'enseignante ou à l'enseignant de porter un jugement sur les deux critères d'évaluation.

L'épreuve, ou une partie de l'épreuve, peut prendre la forme :

- d'une entrevue;
- d'un questionnaire;
- d'un exposé oral;
- de la présentation d'une production personnelle, notamment d'une recherche, d'un journal de bord ou d'un portfolio.

Dans tous les cas, l'enseignante ou l'enseignant porte un jugement au terme du cours.

L'enseignante ou l'enseignant doit reconnaître comme authentiques la ou les productions de l'adulte.

L'outil de collecte de données

- Le *Cahier de l'adulte* (un cahier pour chaque partie de l'épreuve, le cas échéant).

Le matériel autorisé

Il revient à l'enseignante ou à l'enseignant d'autoriser le matériel jugé pertinent pour l'épreuve.

L'outil de jugement

Pour l'évaluation des compétences « Rechercher des métiers ou des professions » et « Se situer au regard de son orientation professionnelle », la grille d'évaluation à interprétation critérielle est l'outil que l'enseignante ou l'enseignant utilise pour porter un jugement. L'interprétation critérielle consiste à comparer les données recueillies avec ce qui est attendu de l'adulte³. La grille est prescrite et comporte l'échelle d'appréciation suivante :

Manifestation d'une compétence :

- Marquée
- Assurée
- Acceptable
- Peu développée
- Très peu développée

Le seuil de réussite

Le seuil de réussite est de 60 %.

La reprise

L'épreuve peut être reprise en tout ou en partie.

3. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 34.

**ANNEXE – GRILLE D'ÉVALUATION À
INTERPRÉTATION CRITÉRIELLE**

Formation générale des adultes

ÉVALUATION

Grille d'évaluation à interprétation critérielle

Nom de l'adulte

Nom de l'enseignante ou de l'enseignant

Date

Programme de la formation de base diversifiée
Orientation professionnelle personnalisée

Cours
Vers un choix professionnel
PER-5170-2

Compétence 1 : Rechercher des métiers ou des professions (50 %)

Compétence 2 : Se situer au regard de son orientation professionnelle (50 %)

Consignes :

- Pour chaque critère, encerclez l'énoncé ou les énoncés correspondant au rendement de l'adulte.
- En vous rappelant que seuls les points prévus dans la grille sont attribuables, inscrivez ceux obtenus dans les cases appropriées.

Échelle d'appréciation Critères d'évaluation	Manifestation d'une compétence marquée	Manifestation d'une compétence assurée	Manifestation d'une compétence acceptable	Manifestation d'une compétence peu développée	Manifestation d'une compétence très peu développée	Note
1. Traitement adéquat des données recueillies sur des métiers ou des professions	L'adulte établit une comparaison juste, complète et détaillée entre les facteurs de réalité d'un métier ou d'une profession et ses propres facteurs de réalité. 50	L'adulte établit une comparaison juste et assez complète entre les facteurs de réalité d'un métier ou d'une profession et ses propres facteurs de réalité. 40	L'adulte établit une comparaison juste, bien que sommaire, entre les facteurs de réalité d'un métier ou d'une profession et ses propres facteurs de réalité. 30	L'adulte établit avec difficulté une comparaison entre les facteurs de réalité d'un métier ou d'une profession et ses propres facteurs de réalité. 20	L'adulte établit avec une grande difficulté une comparaison entre les facteurs de réalité d'un métier ou d'une profession et ses propres facteurs de réalité. 10	__/50
2. Argumentation cohérente et pertinente sur ses choix professionnels	L'adulte présente une réflexion approfondie, tout à fait cohérente et pertinente au regard de ses choix professionnels. 50	L'adulte présente une réflexion cohérente et pertinente au regard de ses choix professionnels. 40	L'adulte présente une réflexion cohérente et pertinente, bien que sommaire, au regard de ses choix professionnels. 30	L'adulte présente avec difficulté une réflexion en lien avec ses choix professionnels. 20	L'adulte présente avec une grande difficulté une réflexion en lien avec ses choix professionnels. 10	__/50

Note : La note « 0 » est attribuée lorsque le rendement de l'adulte ne correspond en rien aux énoncés inscrits dans la grille.

